

Le 7 juillet 2022

N/Réf. : 22-06/022-JF

Objet : Décision - Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous faisons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 13 juin 2022.

Le document visé par votre demande fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion au sens de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après Loi sur l'accès. Celui-ci est accessible au lien suivant :

- <https://gg.mines.gouv.qc.ca/documents/EXAMINE/GM71523/> (GM 71523)

Également, il vous est possible de voir le positionnement des forages sur la carte interactive du SIGÉOM à l'adresse suivante :

- https://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/I1108_afchCarteIntr?I=F&m=B&I=45.95348.-75.02786&z=10&q=5389185%7C3%7CLG%7C%23ee9900&op=mspQc%7Call%7C

Enfin, notez qu'il est possible d'ajouter des couches de référence comme celle des Municipalités régionales de comté (MRC) en sélectionnant la MRC désirée dans le menu gauche de la carte. En cas de problème relativement à la consultation des documents sur le site SIGÉOM, il vous est loisible de joindre Mme Julie Gagné à l'adresse suivante : julie.gagne@mern.gouv.qc.ca.

... 2

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

Original signé

Martin Dorion

p. j.

Article de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;

2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;

3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

L'article 136 de la Loi prévoit qu'un tiers ayant présenté des observations peut, dans les quinze jours qui suivent la date de la mise à la poste de l'avis l'informant de la décision de donner accès à tout ou partie du document, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit ; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

525, boulevard René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : (418) 528-7741
Télécopieur : (418) 529-3102

Montréal

2045, rue Stanley
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : (514) 873-4196
Télécopieur : (517) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135) ou, pour un tiers ayant présenté des observations, dans les quinze jours qui suivent la date de la mise à la poste de l'avis l'informant de la décision de donner accès à tout ou partie du document (art. 136).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

EFFECTUER UNE RECHERCHE SUR LES COMPTES RENDUS ANNUELS

Voici comment effectuer une recherche sur les rapports de compte rendu annuels de travaux, pour un type de travail précis, dans une région précise.

Accédez au site de GESTIM.

https://gestim.mines.gouv.qc.ca/MRN_GestimP_Presentation/ODM02101_login.aspx

Si vous êtes membre de GESTIM, ouvrez une session avec vos identifiants (code utilisateur + mot de passe personnel + code de sécurité aléatoire).

Si vous n'êtes pas membre de GESTIM, cliquez sur

» Consultation gratuite du registre

Acceptez les conditions d'utilisation.

Pour accéder au moteur de recherches de GESTIM, cliquez sur Consultation du registre, puis sur Recherche.

Cliquez enfin sur l'onglet Compte rendu annuel.



Dans la section Territoire, sélectionnez le type de secteur recherché (MRC) et cliquez sur le bouton pour identifier le nom du secteur recherché.

Territoire

<input type="radio"/> SNRC :	<input type="text"/>	<input type="button" value="..."/>	Ex: 12E10,31N16,...
<input type="radio"/> Canton/Seigneurie :	<input type="text"/>	<input type="button" value="..."/>	Ex: CM065,CB675,...
<input type="radio"/> Région administrative :	<input type="text"/>	<input type="button" value="..."/>	Ex: 01,15,...
<input checked="" type="radio"/> MRC :	<input type="text"/>	<input type="button" value="..."/>	Ex: 010,420,...
<input type="radio"/> Municipalité :	<input type="text"/>	<input type="button" value="..."/>	Ex: 01005,42005,...

Recherchez le nom sur la bande défilante, cliquez sur le nom désiré (Papineau) et cliquez enfin sur OK.

Montcalm (630)
Montmagny (180)
Montréal (660)
Nicolet-Yamaska (500)
Papineau (800)
Pierre-De Saurel (530)
Pontrac (840)
Portneuf (340)
Québec (230)
Rimouski-Neigette (100)
Rivière-du-Loup (120)
Robert-Cliche (270)
Roussillon (670)

Le numéro d'identification de la MRC Papineau (800) apparaîtra dans l'espace MRC.

Territoire

<input type="radio"/> SNRC :	<input type="text"/>	<input type="button" value="..."/>	Ex: 12E10,31N16,...
<input type="radio"/> Canton/Seigneurie :	<input type="text"/>	<input type="button" value="..."/>	Ex: CM065,CB675,...
<input type="radio"/> Région administrative :	<input type="text"/>	<input type="button" value="..."/>	Ex: 01,15,...
<input checked="" type="radio"/> MRC :	<input type="text" value="800"/>	<input type="button" value="..."/>	Ex: 010,420,...
<input type="radio"/> Municipalité :	<input type="text"/>	<input type="button" value="..."/>	Ex: 01005,42005,...

Dans la section Compte rendu annuel de travaux, sélectionnez Année et inscrivez l'année recherchée.

Compte rendu annuel de travaux

Année : 2019 aaaa

Entre aaaa et aaaa

Non produit

Il est aussi possible d'effectuer une recherche sur une période de plusieurs années.

Compte rendu annuel de travaux

Année : aaaa

Entre 2019 aaaa et 2021 aaaa

Non produit

Dans la section Travaux effectués, sélectionnez le type de travaux que vous recherchez.

Cliquez sur Rechercher.


Travaux effectués tous les travaux

Excavation de dépôts meubles (5 000 m3 et plus) Trous de sondage de surface

Excavation sur des aires d'accumulation Trous de sondage souterrains

Extraction de minéral Trous de sondage sur des aires d'accumulation

* Retiré

Requête 

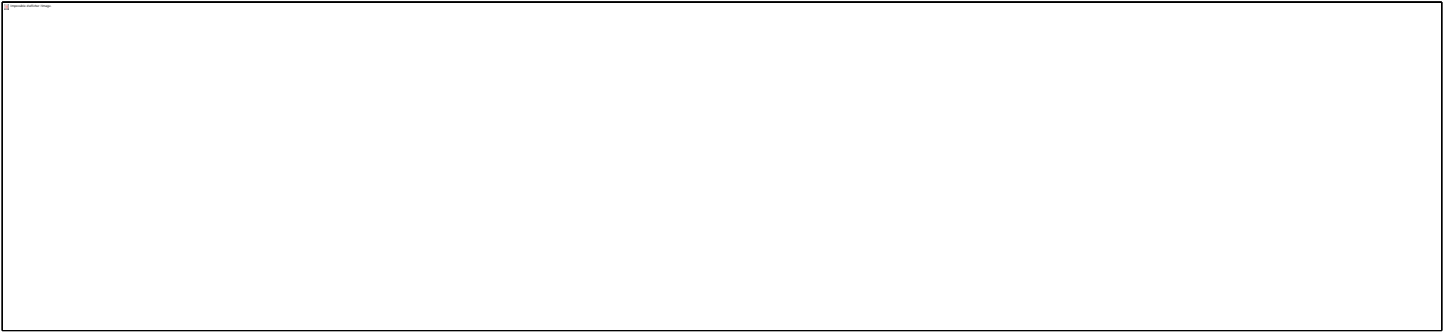
Numéro :

Rechercher

Patientez, pendant que GESTIM génère le fruit de sa recherche. Cela peut prendre une minute.

Vous obtiendrez les numéros des titres (claims) pour lesquels un rapport de compte rendu annuel a été produit.

Vous aurez aussi les années pour lesquelles des rapports ont été produits.



En cliquant soit ne numéro du titre, soit une des années vous obtiendrez la fiche du titre pour lequel un compte-rendu a été soumis. Les résultats obtenus ne contiendront pas de détail technique sur les travaux effectués.



Nous sommes toujours à votre disposition si une assistance technique s'avérait nécessaire.